

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Commune. La présente note répond à cette obligation. La commune de Puybegon dispose de 2 budgets sur l'année 2019 :

- Le budget principal de la Commune
- Le budget annexe d'assainissement

### BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 68 061.55 € se décomposant comme suit :

- Investissement : - 51 994.43 €
- Fonctionnement : 120 055.98 €

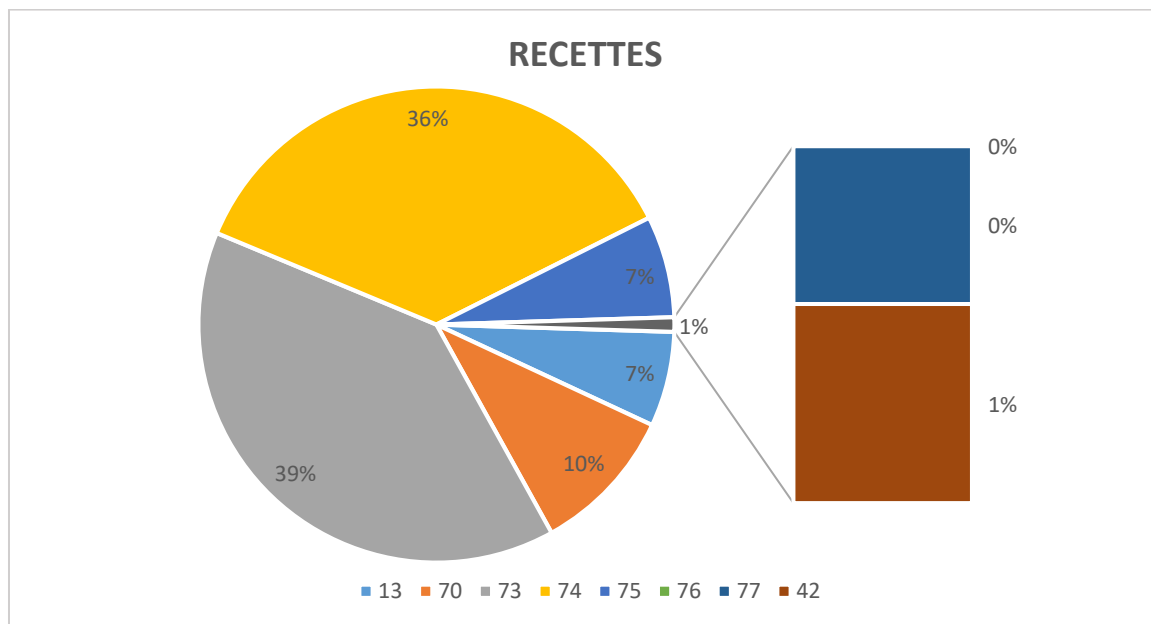
### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### **RECETTES**

Les recettes de fonctionnement 2019 se sont élevées à €.  
CHAPITRE CA 2019

013	Atténuation de charges	21 360.48 €
70	Produits des services	33 167.42 €
73	Impôts et taxes	130 277.00 €
74	Dotations et participations	120 238.83 €
75	Autres produits de gestion courante	22 894.23 €
76	Produits financiers	1.88 €
77	Produits exceptionnels	1 437.46 €
042	Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 813.91 €
<b>Total</b>		<b>331 191.21 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice 2018 (pour mémoire)	76 061.91 €



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées de charges locatives, de reversements pour la mise à disposition du personnel à l'assainissement, de redevances d'occupation du domaine public, ainsi que des concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 37 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (123 257.00€). L'autre recette de ce chapitre est la taxe sur le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (7 020.00 €).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts Locaux.

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations.

Le chapitre 76 concerne les produits financiers.

Le chapitre 77 comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de Chemins) ainsi que des produits exceptionnels.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires.

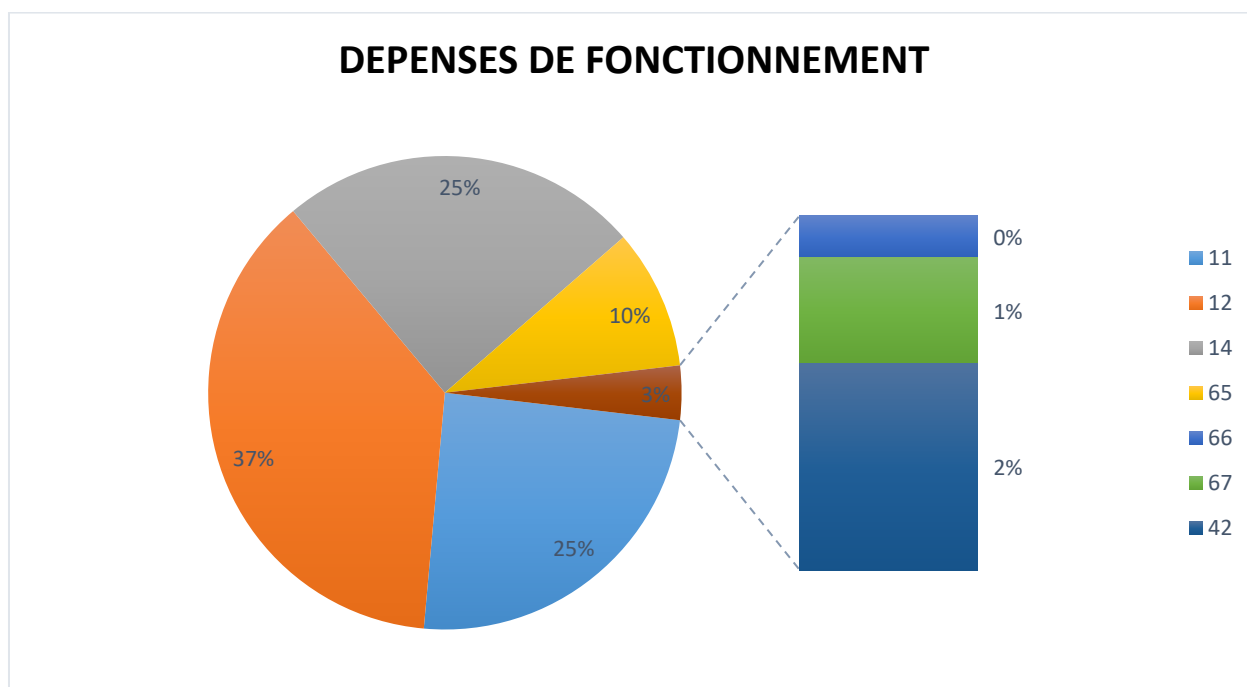
## DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 287 197.14 €.

CHAPITRE CA 2019

011	Charges à caractère général	70 562.43 €
012	Charges de personnel	107 700.23 €
14	Atténuations de produits	70 855.00 €
65	Autres charges de gestion courante	27 442.32 €
66	Charges financières	1 270.59 €
67	Charges exceptionnelles	3 166.67 €
042	Opérations d'ordre	6 199.90 €
<b>Total</b>		<b>287 197.14 €</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, etc...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est à noter que sur la période de janvier à août une aide du FIPHFP sera reversée sur 2020.

Chapitre 014 : Il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération en contrepartie des compétences transférées (70 855.00€ : école, SDIS, voirie)

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 21 009.68 €; les subventions de fonctionnement aux associations pour 4 960 € ; contributions pour 266.10 €

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

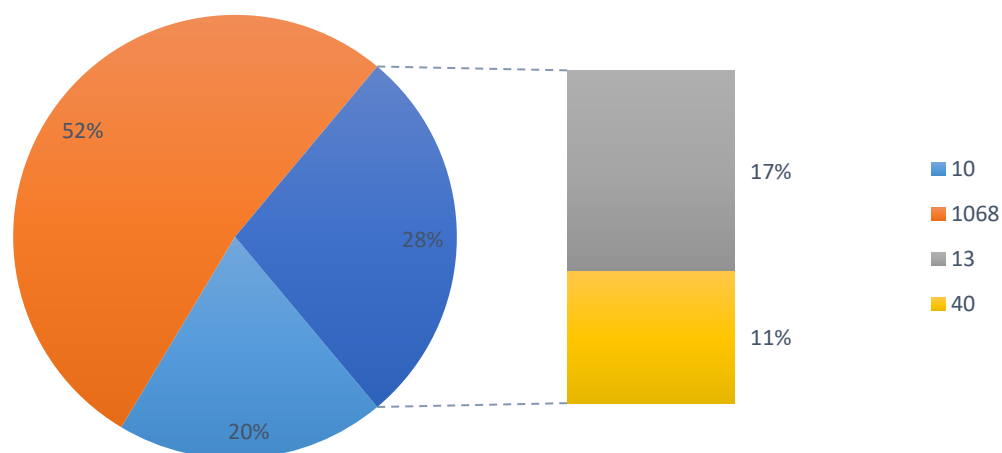
## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

Les recettes d'investissement se sont élevées à 56 207.76 €  
CHAPITRE CA 2019

10	FCTVA, taxe d'aménagement	11 045.97 €
1068	Affectation de la section de fonctionnement	29 509.09 €
13	Subventions d'investissement	9 452.80 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 199.90 €
<b>Total</b>		<b>56 207.76 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

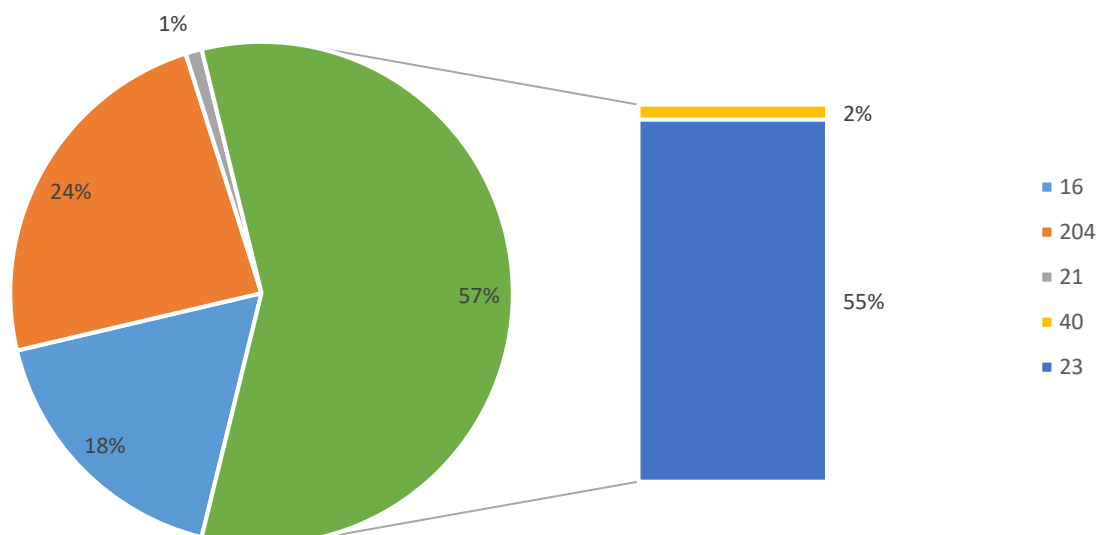
La FCTVA pour 9 565.09 € ; La taxe d'aménagement pour 1 480.88 € ; Des amortissements (voirie, travaux station épuration) pour 6 199.90 € ; Des subventions pour 9 452.80 € ; L'affectation du résultat de fonctionnement pour 29 509.90 €

### DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 78 693.10 €. CHAPITRE CA 2019

16	Emprunts	13 771.79 €
204	Subventions d'équipements versées	18 714.00 €
23	Immobilisation en cours opérations d'équipements	43 564.32 €
21	Immobilisations corporelles	829.08 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 813.91 €
Total		78 693.10 €

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principaux investissements réalisés en 2019 sont les suivants :

- Travaux sur biens publics (accueil mairie) : 31 550.35 € ;
- L'adressage communal : 9 084.37 € ;
- Accessibilité cimetièrre : 1 629.60€ ;
- Travaux sur les réseaux de voiries : 1 300 €
- Transfert de compétences vers la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET pour la voirie 18 714 €

Il n'y a pas de crédits ou de recettes à reporter appelés « restes à réaliser » du budget 2019 sur celui de 2020.

## **BUDGETS ANNEXES**

### **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Les montants générés s'élèvent à 74 552.51 € en 2019.

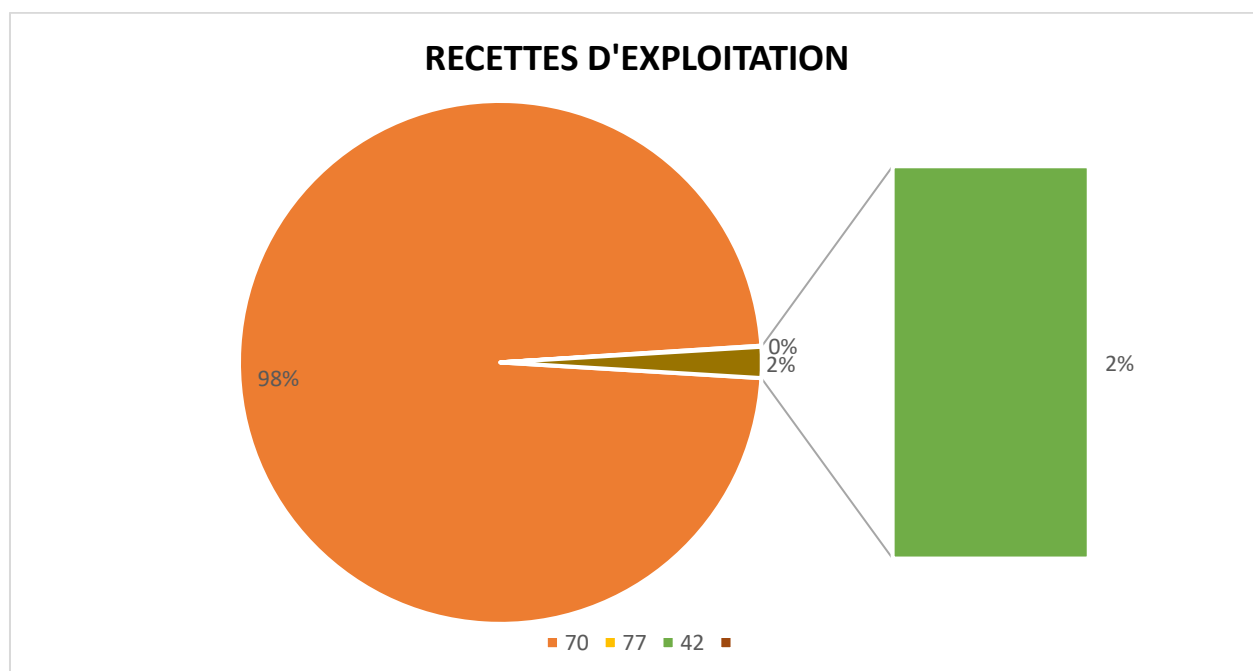
- Section d'exploitation : 62 558.47 €
- Section d'investissement : 11 994.04 €

### **SECTION D'EXPLOITATION**

#### **RECETTES**

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 12 254.94 €

70	Prestations, ventes produits fabriqués	12 012.98 €
77	Produits exceptionnels	7.59 €
042	Opération d'ordre (transfert entre sections)	234.37 €
<b>Total</b>		<b>12 254.94</b>

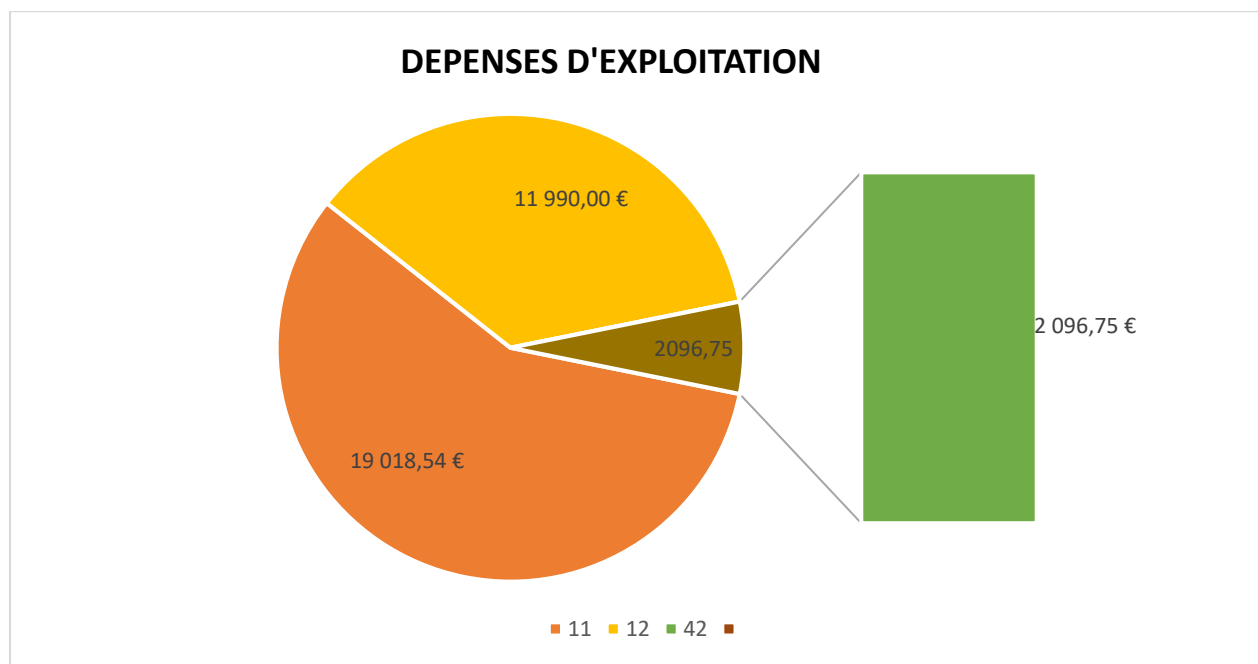


Les recettes d'exploitation sont composées à 98% de redevances.

## DEPENSES

Les dépenses d'exploitation représentent 33 105.29 €.

011	Charges à caractère général	19 018.54 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 990.00 €
042	Opération d'ordre (transfert entre sections)	2 096.75 €
<b>Total</b>		<b>33 105.29 €</b>



Les charges de personnel représentent 36% de la dépense d'exploitation (à noter que sur 2019 a été récupéré une partie des charges non facturés des années 2018, 2017, 2016, 2015) ; les charges générales comprennent : l'entretien des biens (3 207.54 €) ; les remboursements de frais (à noter que sur 2019 a été récupéré une partie des frais non facturés des années 2018, 2017, 2016, 2015) (13 200.00 €) ; les redevances reversées à l'agence de l'eau (2 611.00€) ; la dotation à l'amortissement (2 096.75 €).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont représentées par le FCTVA s'élevant à 196.85 €.

Les dépenses s'élèvent à 234.37 € concernant les amortissements des subventions reçues par l'agence de l'eau (156.25 €) et par le département (78.12 €) pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement.

La compétence « eau et assainissement » est transférée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la communauté d'agglomération de Gaillac Graulhet.

Le résultat de clôture sera donc intégré en totalité au budget communal avant répartition auprès de la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET.